

HDS GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 401 Allée du Garlaban
13360 Roquevaire
843 959 230 RCS Marseille

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT
DU 30/06/2026**

Le 30/06/2026, au siège social,

Monsieur Henrique BEXIGA DOS SANTOS
Associé unique de la Société HDS GESTION,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Henrique BEXIGA DOS SANTOS, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2025.

II - A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;*
- *Affectation du résultat ;*
- *Mentions des conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce ;*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 39 736 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 39 736 euros au Compte Autres Réserves.

L'associé unique décide d'affecter par ailleurs le montant du compte report à nouveau antérieur d'un montant de 38 566 euros Compte Autres réserves.

L'Associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

401

TROISIÈME DECISION

L'associé prend acte de l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise : HDS GESTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 401 ALLEE DU GARLABAN		13360 ROQUEVAIRE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 84395923000015		Néant *	
		Exercice N clos le 31122025	
		N-1 31122024	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	
Participations		CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Certifié conforme à l'original

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : HDS GESTION

Néant ☐ *

				Exercice N		Exercice N-1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1...000.....)			DA	1 000	1 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB					
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC				
	Réserve légale (3)			DD	100	100			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE					
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		B1	)	DF		
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		EJ	)	DG	80 908	80 908
	Report à nouveau			DH	38 566				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	39 736	38 566			
	Subventions d'investissement			DJ					
	Provisions réglementées *			DK					
	TOTAL (I)			DL	160 310	120 573			
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
Avances conditionnées			DN						
TOTAL (II)			DO						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP					
	Provisions pour charges			DQ					
	TOTAL (III)			DR					
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS					
	Autres emprunts obligataires			DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	65	53			
	Emprunts et dettes financières divers		(dont emprunts participatifs	EI	)	DV			
	Instruments financiers à terme			D1					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 002	2 092			
	Dettes fiscales et sociales			DY	7 591	8 154			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ					
	Autres dettes			EA	20	20			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB					
TOTAL (IV)			EC	9 678	10 319				
Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)			ED						
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	169 988	130 892				
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B				
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C				
				Ecart de réévaluation libre	1D				
				Réserve de réévaluation (1976)	1E				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF				
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	9 678	10 319		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : HDS GESTION										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC					
	Production vendue	Biens*	FD		FE		FF				
			Services*	FG	128 660	FH		FI	128 660	123 000	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	128 660	FK		FL	128 660	123 000			
	Production stockée*				FM						
	Production immobilisée*				FN						
	Subventions d'exploitation				FO						
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)				FP						
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				F1						
	Autres produits (1) (11)				FQ	1	9 303				
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	128 661	132 303			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
Variation de stock (marchandises)*					FT						
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU						
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV						
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	8 734	18 831				
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 426	1 486				
Salaires et traitements*					FY	54 000	49 400				
Cotisations sociales (10)					FZ	23 333	21 500				
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immo.	- dotations aux amortissements* (14)			GA					
			- dotations aux dépréciations			GB					
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1						
Autres charges (12)					GE	14	10				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	87 506	91 227				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	41 155	41 076				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	6 161	4 678			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL					
	Reprises sur dépréciations					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO					
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2					
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	6 161	4 678			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR					
	Différences négatives de change					GS					
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU					
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	6 161	4 678				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	47 315	45 754				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : HDS GESTION										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
		Produits exceptionnels (7) (VII)								HD			
		Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7) (VIII)								HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices *										HK	7 579	7 188	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	134 822	136 981	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	95 085	98 415	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	39 736	38 566	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J	6 161		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles								A8			
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							A11		dont cotisations Madelin	A10	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	
Art. 831-1 - Principes généraux	5
Art. 831-2 - Changements comptables	5
- INFO. RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ACTIF	
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	7
Art. 832-10 - Précisions sur certains postes d'actif	7
- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF	
Art. 832-11 - Capitaux propres	7
Art. 832-13 - Provisions et passifs éventuels	9
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	9

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Liste des principales méthodes

Événements post-clôture

Néant

Informations significatives

Néant

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de réglementation comptable

Néant

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	334	334	
Groupe et associés	153 933	153 933	
Débiteurs divers	8 899	8 899	
TOTAL	163 165	163 165	

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES D'ACTIF -

(Art. 832-10)

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
ACTIONS	100.00	10			10

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	10	100	
TOTAL	10		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	1 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	100			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	80 908			
Report à nouveau		38 566		
Résultat de l'exercice	38 566			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	120 573	38 566		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				100
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				80 908
Report à nouveau				38 566
Résultat de l'exercice				39 736
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				160 310

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

Néant

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	65	65		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 002	2 002		
Personnel et comptes rattachés	1 758	1 758		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 156	3 156		
Impôts sur les bénéfices	391	391		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 950	1 950		
Autres impôts taxes et assimilés	336	336		
Groupe et associés	20	20		
TOTAL	9 678	9 678		



Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Audit
Conseils

Rue Jean Baptiste GODIN
ZAC de la Forge

35 590 SAINT GILLES
Tél. : 02 99 83 60 82
Mail : dbnconseils@orange.fr

HDS GESTION

Société par actions Simplifiée au capital de 1 000 euros

843 959 230 RCS MARSEILLE

401 Allée du Garlaban

13360 ROQUEVAIRE

--oo0oo--

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



Rue Jean Baptiste GODIN
ZAC de la Forge

35 590 SAINT GILLES
Tél. : 02 99 83 60 82
Mail : dbnconseils@orange.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'actionnaire unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS HDS GESTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Rue Jean Baptiste GODIN
ZAC de la Forge

35 590 SAINT GILLES
Tél. : 02 99 83 60 82
Mail : dbnconseils@orange.fr

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons notamment examiné les opérations intragroupes réalisées en 2025 pour en apprécier le fondement ainsi que les soldes des comptes intragroupes au 31 décembre 2025.

Les autres appréciations auxquelles nous avons procédé ont portées notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention



Rue Jean Baptiste GODIN
ZAC de la Forge

35 590 SAINT GILLES
Tél. : 02 99 83 60 82
Mail : dbnconseils@orange.fr

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



Rue Jean Baptiste GODIN
ZAC de la Forge

35 590 SAINT GILLES
Tél. : 02 99 83 60 82
Mail : dbnconseils@orange.fr

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint Gilles,
Le 13 juin 2026

Germaine DE BARROS
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières						
	Total de l'actif immobilisé (III)						
	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	163 165		163 165	122 643	40 522	33.04
ACTIF CIRCULANT	Autres créances						
	Charges constatées d'avance						
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	6 823		6 823	8 249	1 426	17.29
	Total de l'actif circulant (IV)	169 988		169 988	130 892	39 096	29.87
	Frais d'émission des emprunts (V)						
ACTIF CIRCULANT	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	169 988		169 988	130 892	39 096	29.87

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	12	Exercice N-1 31/12/2024	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000		1 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale	100		100			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	80 908		80 908			
	Autres réserves						
	Report à nouveau	38 566				38 566	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	39 736		38 566		1 171	3.04
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
Total des capitaux propres (I)		160 310		120 573		39 736	32.96
AUTRES FONDS PROPRES							
	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total autres fonds propres (I bis)							
PROVISIONS							
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total des provisions (II)							
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	65		53		13	24.16
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 002		2 092		90	4.30
	Dettes fiscales et sociales	7 591		8 154		563	6.90
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	20		20			
	Produits constatés d'avance						
Total des dettes (III)		9 678		10 319		640	6.20
Ecarts de conversion passif (IV)							
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		169 988		130 892		39 096	29.87

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N31/12/202512			Exercice N-131/12/202412		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	128 660		128 660	123 000		5 660	4.60
Montant net du chiffre d'affaires	128 660		128 660	123 000		5 660	4.60
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions							
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions							
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			1	9 303		9 302	99.99
Total des Produits d'exploitation (I)			128 661	132 303		3 642	2.75
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			8 734	18 831		10 098	53.62
Impôts, taxes et versements assimilés			1 426	1 486		60	4.04
Salaires			54 000	49 400		4 600	9.31
Cotisations sociales			23 333	21 500		1 833	8.53
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			14	10		4	37.76
Total des Charges d'exploitation (II)			87 506	91 227		3 721	4.08
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			41 155	41 076		78	0.19
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)	6 161		4 678		1 483	31.71
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	6 161		4 678		1 483	31.71
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)						
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	6 161		4 678		1 483	31.71
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	47 315		45 754		1 562	3.41
Produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles (VIII)						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	7 579		7 188		391	5.44
Total des produits (I+III+V+VII)	134 822		136 981		2 159	1.58
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	95 085		98 415		3 330	3.38
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	39 736		38 566		1 171	3.04

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	
Art. 831-1 - Principes généraux	5
Art. 831-2 - Changements comptables	5
- INFO. RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ACTIF	
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	7
Art. 832-10 - Précisions sur certains postes d'actif	7
- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF	
Art. 832-11 - Capitaux propres	7
Art. 832-13 - Provisions et passifs éventuels	9
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	9

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Liste des principales méthodes

Événements post-clôture

Néant

Informations significatives

Néant

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de réglementation comptable

Néant

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	334	334	
Groupe et associés	153 933	153 933	
Débiteurs divers	8 899	8 899	
TOTAL	163 165	163 165	

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES D'ACTIF -

(Art. 832-10)

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
ACTIONS	100.00	10			10

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	10	100	
TOTAL	10		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	1 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	100			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	80 908			
Report à nouveau		38 566		
Résultat de l'exercice	38 566			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	120 573	38 566		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				100
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				80 908
Report à nouveau				38 566
Résultat de l'exercice				39 736
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				160 310

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

Néant

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	65	65		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 002	2 002		
Personnel et comptes rattachés	1 758	1 758		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 156	3 156		
Impôts sur les bénéfices	391	391		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 950	1 950		
Autres impôts taxes et assimilés	336	336		
Groupe et associés	20	20		
TOTAL	9 678	9 678		